



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

03 juillet 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Ghislaine GUY a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN
M. Philippe PIGNET a donné procuration à M. Bruno LAQUAY
M. Sylvain CASTAGNE a donné procuration à M. Vincent DAVAL
Mme Virginie ARTERO a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
M. Julien BONINO a donné procuration à Mme Roxane TIBALDI
M. Dimitri FARRO a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

Absente excusée sans procuration : Marie DUCHER

Secrétaire de séance : Mauricette AGIER

Objet de la délibération : Convention de servitude au profit d'ENEDIS au lieu-dit Terre de Saint Jean Ouest.

2023_55_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Energie et les articles R.323-1 à D.323-16 ;
Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 28 juin 2023 ;

Considérant le projet de convention de servitude en pièce jointe ;

Dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique de la commune de Mallemort, et afin de reprendre deux départs HTA, il est nécessaire pour la société ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, de procéder à la réalisation d'une canalisation souterraine de courant électrique et tous ses accessoires sur la parcelle cadastrée section C 2184 sise au lieu-dit « Terre de Saint Jean Ouest », sur la commune de Mallemort.

A cet effet, il est proposé à la commune de Mallemort de conclure, sur ladite parcelle, une convention de servitude pour l'installation à demeure d'une canalisation souterraine dans une bande d'un mètre de large sur une longueur totale d'environ trois mètres ainsi que ses accessoires, sans coffret.

La présente servitude est consentie à titre gratuit.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Approuve la convention de servitude n° CS06-V06 ci-annexée portant sur la parcelle cadastrée section C 2184, lieu-dit « Terre de Saint Jean Ouest » sur la commune de Mallemort, à conclure avec la société ENEDIS

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et utiles à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 26

Vote contre : /

Abstention : /

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE MALLEMORT' around the top and '(B. du Rh.)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.